

**FICHE DE PRISE DE DÉCISION**

<b>Fiche de prise de décision : URBA-2016-204</b>
<b>Direction de l'urbanisme</b>
<b>Service des Comités d'urbanisme et du milieu bâti</b>
<b>Objet : Crédits additionnels pour le programme de supplément au loyer et financement afférent</b>
<b>Date : 14 septembre 2016</b>

**ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)**

Le programme de supplément au loyer (PSL) de la Société d'habitation du Québec (SHQ) permet à des ménages à faible revenu d'habiter des logements du marché locatif privé ou appartenant à une coopérative, tout en payant un loyer semblable à ceux de type HLM offerts par l'Office municipal d'habitation (OMH). Il sert à combler l'écart entre le loyer convenu par le propriétaire et la contribution que le ménage doit fournir, soit un maximum de 25 % de son revenu.

Ici, la gestion du PSL est confiée à l'OMH de Lévis, et conformément aux dispositions du programme, la contribution est financée à 90 % par la SHQ et 10 % par la Ville de Lévis. Puisque la part du ménage demeure 25 %, l'OMH doit constamment ajuster le montant de l'aide financière selon les variations du revenu du ménage.

Au moment de planifier son budget, la Ville doit prévoir les sommes pour financer le PSL, mais puisque la contribution varie selon le revenu du ménage, des écarts peuvent se créer. Des PSL peuvent s'ajouter également en cours d'année, selon la mise en opération de nouveaux logements grâce au programme AccèsLogis. De ce fait, l'OMH doit procéder à des ajustements en cours d'exercice et réclamer à la SHQ et à la Ville les montants qui lui font défaut. C'est ainsi qu'une somme de 63 778 \$ est venue s'ajouter au montant prévu pour 2016, se traduisant comme suit :

- variation du PSL 2016 (ajout d'unités et ajustements) =	33 688 \$
- ajustements au PSL 2014-2015 (après vérification des états financiers) =	30 090 \$
- total de l'écart à financer =	63 778 \$

Afin de financer ce montant additionnel, le comité exécutif doit donner son accord pour utiliser l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

**ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)**

N/A

**ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION**

N/A

**FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)**

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
Ajout d'unité PSL 2016 :		33 688 \$		
Ajustements au PSL 2014-2015 :		30 090 \$		
Total à financer :		63 778 \$		

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires  Oui  Non

Commentaires

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire :
  - Règlement d'emprunt spécifique RV-\_\_\_\_\_, Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
  - Règlement « Omnibus » RV-\_\_\_\_\_, résolution CE-\_\_\_\_\_
  - Autre (spécifier) : \_\_\_\_\_, résolution CV-\_\_\_\_\_

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

63 778 \$ Excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

**Commentaires**

L'excédent de fonctionnement accumulé non affecté a présentement les disponibilités pour le montant de cette dépense.

	2016	2017	2018
Numéro du projet PTI : <u>N/A</u> Montants	_____	_____	_____

Compensation :  ou N/A

Projet subventionné :  Oui  Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : \_\_\_\_\_

Signature du responsable d'activité budgétaire  Date : 15 / 09 / 2016

**ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)**

**PERSONNES CONSULTÉES**

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
René Vachon, CPA, CA, Conseiller en finances	14-09-2016	Validation du volet financement
Rita Asselin Technicienne en administration	09-09-2016	Validation des données avec l'OMH

**RECOMMANDATION (énoncé)**

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'autoriser le financement de la dépense relative aux crédits additionnels du programme de supplément au loyer (PSL), au montant maximal de 63 778 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

**UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES**

Liste des pièces jointes :

Préparé par : Luc Tremblay 		Titre d'emploi : Conseiller en gestion de programmes	
Recommandé par :			
Hélène Jomphe  chef de service cumm			
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la Direction : 		Date : 2016 / 09 / 21	

<b>COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE</b>  <hr/> <hr/>
--

Signature de la Direction générale :  Date : 2016 / 09 / 23